



Collectif de Réappropriation de l'Espace Public

Contact : crepstrasbourg@free.fr

Site ouébe : <http://crep.strasbourg.free.fr/>

À Madame Florence Benoît-Rohmer
Comité d'éthique de la « vidéoprotection »
Communauté urbaine de Strasbourg

Strasbourg, le 30 mars 2009

Madame la Présidente,

Ces dernières semaines, les Strasbourgeois ont pu constater l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans les rues de leur ville, destinées selon la municipalité à « assurer la sécurité » du sommet de l'OTAN. Cette extension a été réalisée sans aucune consultation ni débat démocratique : les conseillers municipaux de Strasbourg et les conseillers de la CUS n'ont pas eu à se prononcer sur le sujet ; les nouveaux conseils de quartiers n'ont pas été avertis ; quant aux citoyens, ils n'ont pas été informés.

Reste le « comité d'éthique de la vidéoprotection » que vous présidez, dont les compétences ont été étendues en septembre dernier : il lui incombe désormais de donner un avis sur les projets d'extension du réseau de vidéosurveillance de la CUS. Or, à part pour vous introniser à sa tête en décembre, ce comité ne s'est jamais réuni ! Ceci est d'autant plus fâcheux que ces nouvelles caméras vont vraisemblablement rester en place après le sommet de l'OTAN, comme l'a laissé entendre Robert Herrmann.

En octobre dernier, nous affirmions que votre comité avait pour seul but de légitimer la vidéosurveillance urbaine, le choix du terme « vidéoprotection » en étant la preuve éclatante, et de confisquer aux citoyens le débat sur ce thème. Pour le moment, les faits nous donnent raison : à vous de les faire mentir...

En premier lieu, nous vous demandons de vous prononcer rapidement sur cette dernière extension du réseau de caméras et sur son éventuelle pérennisation. De plus, la plupart de nos concitoyens étant peu conscients de la surveillance dont ils font l'objet à chaque instant, nous vous demandons de publier la carte des caméras de la CUS. Cette transparence est la moindre des conditions d'un débat démocratique sur la vidéosurveillance dans l'espace public.

En second lieu, nous vous demandons de veiller au respect des droits des personnes vidéosurveillées pendant le sommet de l'OTAN. D'une part, chacun doit pouvoir exercer son droit d'accès aux images afin de se défendre face aux violences des forces de l'ordre et aux arrestations arbitraires, qui sont systématiquement constatées lors de ce type de manifestation. Et d'autre part, l'utilisation des images par les autorités ne doit pas outrepasser le cadre de la loi, en particulier pour ce qui est de la durée de conservation et du fichage.

Il en va de notre liberté d'expression dans l'espace public, déjà menacée par les restrictions de circulation, comme dans les zones rouges et oranges dont la légalité est contestée, et par les intimidations illégales dont font l'objet les personnes arborant le drapeau de la paix.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations citoyennes, libres et vigilantes.

La CREP